



Wallonie

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'AUBANGE

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **Julien Corvisy** demeurant Rue du Moulin - HALANZY 77 à 6792 AUBANGE et **Aurélié Denis** demeurant Rue du Moulin - HALANZY 77 à 6792 AUBANGE.

Le terrain concerné est situé **Rue du Moulin - HALANZY, 77 à 6792 Halanzy** et cadastré division 3, section C n°481C, 484F, 490A, 489B, 488A.

Le projet est de type : **Création de deux terrasses et d'un passerelle**,
Et présente les caractéristiques suivantes :

Dérogation au Plan de Secteur: construction en zone agricole

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.6 et D.VIII.7 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Rue Haute 38 à 6791 Athus :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h ;
- Une permanence se tiendra les **mardis (17 et 24 avril 2018) de 16h à 20h sur rendez-vous uniquement pris au plus tard 24h à l'avance.**

L'enquête publique est ouverte le 16 avril 2018 et clôturée le 30 avril 2018.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Rue Haute - ATHUS 22 à 6791 Athus ;
- par télécopie au numéro 063/22.90.49
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be
- remises au guichet du service urbanisme

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Dossier 32/18**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr BERTOUX S. et/OU Mme GOFFLOT F. ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **mardi 30 avril 2018 à 15h** au service urbanisme.

Le Directeur Général,
ANTONACCI T.



Par ordonnance :

Le Bourgmestre,
BIORDI V.

